

Le travail féminin en Angleterre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 8

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui a été fixée dans la proposition d'entente de l'Office cantonal de conciliation. Les ouvriers acceptèrent cette proposition. Les patrons la refusèrent; ces derniers maintiennent leur offre prévoyant la semaine de 60 heures. Presque tous les coiffeurs de Zurich participent à la grève. Elle est considérablement soulagée par l'installation de « salons de coiffure volants » qui sont très bien fréquentés. Il est à prévoir que cette grève se terminera par une victoire des ouvriers.

La Fédération de l'habillement se trouve dans une phase de réjouissant développement; à la fin du quatrième trimestre 1917, elle constatait un effectif de 1980 membres, tandis qu'à la fin de l'année 1918, elle en comptait 3145 dont 1314 femmes. Son activité incessante contribuera certainement à la continuation de cette tendance de progrès.



Le mouvement syndical en Amérique

Le 39^{me} congrès de la Fédération américaine du travail, qui s'est tenu à Atlantic City le 11 juin et les jours suivants, a mis aux prises Gompers et ses partisans modérés avec les éléments socialistes extrémistes à propos du traité de paix et de l'intervention en Russie.

Bien que Gompers ait été mis en minorité au sujet de l'intervention, il a été réélu président de la Fédération à une grande majorité.

Le congrès a voté à l'unanimité une motion admettant les noirs dans la Fédération avec droits égaux. Au cas où une union tenterait d'établir une distinction entre les blancs et les hommes de couleur, un statut séparé serait établi pour ceux-ci.

Etant donné le sentiment du public américain vis-à-vis des noirs, on peut dire, avec les leaders américains et Gompers, que cette décision efface les distinctions de races en Amérique et constitue l'un des plus importants progrès réalisés par la Fédération américaine du Travail.

Peu à peu le syndicalisme américain abandonne sa forme corporative et se transforme en fédération d'industrie à l'instar de l'Europe. Dans les hauts fourneaux et les aciéries, les ouvriers ne purent qu'exceptionnellement conclure des contrats collectifs ou obtenir de bonnes conditions de travail, tant leurs organisations étaient faibles à cause de leur extrême morcellement en quantité de fédérations de métier. Il n'était pas rare de voir des ouvriers travaillant côte à côte dans une même usine et qui cependant étaient membres de dix unions différentes, souvent hostiles.

Le mal était signalé depuis longtemps par de bons esprits, mais des tentatives de constituer des fédérations d'industrie échouèrent, parce que, au lieu de transformer les unions existantes, des impatients et des extrémistes voulaient leur opposer des groupements nouveaux. De récentes tentatives viennent heureusement d'aboutir grâce à l'emploi de méthodes toutes nouvelles et cette fois, le succès paraît devoir couronner les efforts de ses initiateurs.

Des négociations ont été entamées avec les divers groupements dont les membres concourent à la production du fer ou de l'acier. On en est progressivement venu à la création d'une sorte de cartel syndical qui vient de tenir, à Pittsburg, d'importantes assises. Désormais, les droits d'entrée seront uniformisés de façon à éviter toute concurrence entre unions et ils seront abaissés en même temps, de manière à ce qu'il n'y ait plus d'obstacles à l'entrée des non-qualifiés. Chose beaucoup plus importante encore, un comité a été chargé d'unifier les revendications des corporations intéressées, afin de rendre possible un mouvement d'ensemble sous une direction unique.

On sait quelle importance la fabrication de l'acier a acquis en Amérique. Dans certaines parties de la Pensylvanie, de l'Ohio, de l'Illinois, cette industrie subordonne en fait toutes les autres, qui en deviennent comme des

dépendances. Le cheminot, là-bas, est un ouvrier de l'acier, puisqu'il transporte, en ordre principal, des coques pour les hauts fourneaux ou des produits des aciéries. Il en est de même du marinier sur les Grands Lacs, du mineur. En somme, 24 unions différentes ont été appelées à participer au cartel et elles comptent un million et demi d'adhérents. Jamais pareille coalition ne s'était vue encore de ce côté de l'Atlantique. Le cartel de Pittsburg dépasse en dimension la triple alliance anglaise elle-même. Maintenant que le contact a été pris, que les préjugés sont vaincus, il semble que l'on doive aller rapidement à la constitution d'une fédération centralisée de la métallurgie, telle qu'il en existe déjà en plusieurs pays d'Europe. C'est ainsi que partout les mêmes causes produisent les mêmes effets, et c'est avec raison que nous pouvions dire ici même dans le numéro de juillet que la centralisation en de puissantes fédérations d'industrie est la forme d'organisation syndicale la meilleure, celle qui de toutes a donné à la classe ouvrière les meilleurs résultats.



Le travail féminin en Angleterre

En 1916, le gouvernement anglais a créé une commission chargée d'étudier les conditions du travail des femmes, tant dans l'industrie que dans les bureaux, l'agriculture et les magasins.

Cette commission s'est assignée un vaste programme. Non seulement elle a examiné les questions de salaires et heures de travail, mais aussi la question de l'enseignement professionnel et des assurances aux femmes en couche.

1,500,000 femmes sont entrées dans l'industrie et le commerce pendant la guerre. Parmi elles, 1,200,000 n'avaient jamais travaillé en dehors de chez elles. Avant la guerre, 3,250,000 femmes travaillaient en Angleterre dans des professions rétribuées. Ce chiffre s'est élevé à 4,500,000. Il semble que certains préjugés sociaux, qui excluaient les femmes de certaines professions, ont disparu.

Les emplois gouvernementaux doivent être accessibles aux femmes

La commission est d'avis que les emplois gouvernementaux doivent être accessibles aux femmes comme aux hommes, pour autant qu'elles possèdent, bien entendu, les capacités techniques désirées.

La commission considère que le maximum des heures de travail doit être de 44 par semaine. Elle croit que cinq heures de travail ininterrompu sont à éviter, mais elle recommande que le travail soit accompli avec de courtes interruptions pour repos et distraction. Les heures supplémentaires, le travail de nuit et le travail du dimanche devraient être interdits.

Les ouvrières doivent se syndiquer

La commission attire l'attention sur le rôle important que les syndicats professionnels peuvent jouer dans la lutte contre le chômage féminin. C'est pourquoi elle recommande aux femmes de se syndiquer et autant que possible de ne pas former des syndicats exclusivement féminins, étant donné que les intérêts des ouvriers masculins et féminins sont presque toujours identiques.

La commission estime que l'entraînement professionnel du temps de guerre peut être facilement adapté aux nécessités du temps de paix.

Il est souhaitable que la femme mariée reste dans son ménage

La commission désapprouve le travail des femmes mariées en dehors de leurs maisons. Il faut que des lois d'assurance, bien comprises, permettent à la femme mariée de mettre des enfants au monde et de les élever proprement. La commission est adverse de la création de crèches dans les usines.